



Verbalisation dans un parking privé et enclos

Par **fabou76**, le **08/10/2012** à **19:10**

Bonjour,
je souhaiterais savoir si dans un parking privé avec barrière électronique la police a le droit de verbaliser
ayant été victime d'un incendie dans les garages fermés nous avons sorti notre voiture mais avons oublié d'apposer le petit carré vert de la nouvelle assurance résultat une amende de 35€ puis je conteste cette amende vu que mon parking est enclos avec une barrière
merci de votre réponse
salutations

Par **Tisuisse**, le **09/10/2012** à **07:16**

Bonjour,

Pas de contestation possible, votre papillon vert qui est apposé sous le pare-brise de votre voiture, doit correspondre à une date de validité au jour de la verbalisation. De plus, si votre parking privé a ses barrières qui ne sont jamais fermées, alors oui, la verbalisation y est régulière. Si les barrières sont toujours fermées, voyez votre syndic (si vous êtes copropriétaire) ou votre propriétaire ou votre gérant des lieux (si vous êtes locataire) car dans cette hypothèse, les FDO ont une autorisation de pénétrer dans ce parking et de verbaliser les contrevenants.